

Génocide de 1972 au Burundi : Episodes de la cruauté ordinaire

@rib News, 08/05/2010 La condamnation du 8 mai 1972.[1] Application Immédiate Transmission de Mémoire et Contribution à la Commission Vérité. Témoinage. Par Rose Ntwenga. Aborder le contenu de cette condamnation signifie entreprendre le récit de l'impouvante. C'est d'écouter à l'attention du grand public, enfin, la manière dont le décès semé au sein des cellules familiales, des initiatives commerciales et des autres cadres de rencontres. Le silence observé par la plupart des victimes du génocide de mai et juin 1972 au Burundi a fait croire que la férocité de la répression était justifiée et légitime. Alors que la réalité vécue et le déroulement des faits du génocide de 1972 démontrent, bien au contraire, l'aboutissement d'un sinistre projet datant d'une dizaine d'années auparavant[2]. Au quotidien, un mis en place et demeure opérant jusqu'à aujourd'hui au Burundi comme dans les autres pays où résident des survivants des victimes ou des acteurs/bénéficiaires du génocide de 1972.

En général, toutes les veuves, les enfants (filles et garçons), les ayants-droit ont été l'objet d'une attention toute particulière. La plupart de ces personnes se sont retrouvées, de gré ou de force, sollicitées par des voyeurs malveillants. Des propositions d'aide totalement intéressées et des juxtapositions familiales ont été gônâtrices de climat irrespirable fatales, dans certaines occasions, pour les survivants. Des persécutions se sont poursuivies sous couvert d'actes de la vie courante d'apparence inoffensive. En réalité, ce sont des pratiques bien agencées au quotidien où la tranquillité est laissée à l'improvisation. Pratiques dans la famille de Venant Ntwenga. A la suite de la disparition de notre père, la famille de Paul Morisho, son épouse, Mama Anipha, et leurs nombreux enfants, nous avons accueillis avec sympathie et générosité. Des années après, nous nous sommes rendus compte que cette tape avait été un sacrifice. Par contre, nous ne savions pas que notre présence leur amenait des problèmes. Aussi, une jeune fille est placée pour surveiller et nuire. Une grande en Terminale au Lycée d'Ijenda en 1972, Berthe, une connaissance de vue, nous avait rendu une visite faussement amicale dans cette famille. En réalité, par le biais de cette visite, elle avait imposé une présence supplémentaire à notre lieu de refuge. Par un stratagème, elle s'était incrustée, logeant elle aussi dans notre dortoir, elle était restée chez Paul Morisho pour profiter ouvertement de l'hospitalité. Pourtant, sa famille n'était pas concernée par les violences consécutives au génocide de 1972. Berthe (Tutsi), avait été placée dans mon sillage et de mes frères et sœurs les premiers jours des grandes vacances en juillet-août 1972. Par cette proximité, elle assurait une étroite surveillance dans le but de réduire à peu de frais des nuisances en tous genres. Son attitude envers nous et notre famille d'accueil demeure un mystère pour moi jusqu'à aujourd'hui.[3] Une rafle lourde de conséquences. C'était au soir du 31 décembre 1973. Je n'avais pas résisté à l'invitation d'une soirée au centre ville. Manque de chance, ce soir-là, une rafle avait été organisée. Avec d'autres filles, j'avais été accusée d'une mini-jupe. Nous avons passé la nuit en garde à vue dans les locaux de la Mairie de Bujumbura. Nous n'avons été libérées que le lendemain soir. J'étais de sortie la nuit sans la permission de Paul Morisho, notre tuteur. J'avais juste un mot pour indiquer le lieu de la fête et rassurer de mon retour le lendemain. Dès que relâchée, j'avais compris ne plus rien avoir à faire chez lui. J'avais deviné juste. Paul Morisho avait appelé mon jeune frère, Valère, pour lui lire le mot laissé par mes soins. Il avait expliqué ne pas être en mesure de tolérer un tel comportement. C'était sans rancune. Le surlendemain, Honorata et Valère, Félix Junior (Djuni Ntuguyen) m'avaient rejointe au Campement du secteur C. de Kamenge, à Bujumbura, où résidait alors notre mère. L'Histoire de J'Orme (1) : Gitega, sauvée par sa compagne plante scdative. Mwalimu Proba habitait avec son compagnon J'Orme à Gitega dans le centre du pays. J'apprenais par les voisins que Mwalimu Proba avait caché pour le soustraire des rafles. Elle lui avait fait absorber une plante scdative, capable de provoquer une somnolence une journée durant. La nuit, elle le surveillait pour le faire marcher. Pendant les trois mois qu'avaient duré les disparitions intensives, J'Orme était resté dans un état second. A la manifestation du ralentissement des rafles et d'autres signes d'accalmie, J'Orme avait réintégré son service. Totalement automate, il allait travailler et sa compagne gagnait de l'argent. Le travail technique avait repris comme à l'accoutumée. J'étais venue demander les nouvelles de ses collègues. Il ne savait plus les apercevoir. J'Orme s'était consacré à la recherche. Il s'indignait sur un ton de révolte intolérable aux oreilles de certains collègues. Ces derniers estimaient vivre des semaines d'euphorie dues à la « Victoire » après le génocide de mai et juin 1972. Mwalimu Proba avait donc sa mutation à la Régie nationale d'eau et d'électricité, (REGIDESO), à Bujumbura. L'Histoire de J'Orme (2) : Mwalimu Proba avait donc écrit une lettre manuscrite adressée à maman, Marcelline Ndikumana, faisant part de sa prochaine décision de nous rejoindre dans le Campement. Elle promettait la régularité de paiement du loyer. J'Orme était technicien à la Régie. Après avoir quitté chez Paul Morisho, j'étais contente que quelque chose se rapproche de nous. J'escomptais qu'elle nous aiderait. Je me trompais. A ce moment-là, je ne me souvenais pas du lien exact entre ma mère et elle. Elles étaient parentes. En ces temps troublés, c'était suffisant pour moi. Dès le premier jour de leur installation dans la maison principale du Campement, tous les enfants[4] avaient constaté que nos vies seraient bien séparées comme pour une cohabitation polie avec des étrangers. Seules des salutations courtoises de convenance étaient échangées. Au poste de guet, les voisins, toujours au regard perçant, demeuraient à l'affût de l'insolite. Ils étaient venus me dire que mon oncle J'Orme était particulier. Non ! J'ai remarqué. - Qu'est-ce qu'il a avec J'Orme ? L'Histoire de J'Orme (3) : Le secret de Mwalimu Proba est parvenu à nos voisins. Mwalimu Proba avait pensé que dans la grande ville, sa particularité se fondrait dans les disparités de la capitale. Eh, non. Après avoir accoutumé comme un gentil garçon, le circuit à prendre, J'Orme partait sur son vélo. Il suivait la lettre les recommandations de sa compagne. Le harcèlement des voisins commençait à me gêner. « - Ton oncle est envoûté. Observe ! », me disaient-ils avec insistance. J'avais observé sans déceler d'anomalie. Je trouvais étrange que Mwalimu Proba doive lui rappeler de me saluer et de sourire. « - J'Orme, salue et souris ; C'est Rose ! » Ce rire ! Trois, quatre notes, de papier froissé, de clous qui tombent sur le carrelage. C'était bizarre. Les voisins étaient revenus. Alors ? Je ne voyais rien d'anormal à part son rire. Pour les voisins, je vivais sur une autre planète, quand ils ne me trouvaient pas bêtement. « - C'est ton oncle maternel qui nous envoie. », m'avaient-ils dit. Je ne connaissais

pas d'uncle maternel. « - Et pourtant, lui te connaîtra très bien. Ton oncle[5], celui qui se réveille un matin et peut déclarer en observant le troupeau, que l'une des vaches est triste. Celui qui, par simple application, m'a même la robe, d'acception de sa composition, parvient à la remettre sur pied ! » Je ne voyais pas de qui ils parlaient. D'après les vois, l'uncle maternel s'inquiétait. Il avait administré trop longtemps la plante sédative aux effets étourdissants. A ce bien-être, J'aurais oublié son nom. S'il avait pu tenir aussi longtemps, c'est que la décoction administrée, était par de la nourriture donnée aux lapins. Ce qui intriguait le plus, c'était l'attitude des enfants. Comment ces femmes avaient-elles fait pour que leurs enfants ne se doutent de rien ? J'avais eu l'ordre de surveiller. - Alors ? Les voisins aux nouvelles. Je ne voyais rien de particulier. Par contre, ils voulaient des indications sur la plante dont se nourrissaient les lapins[6]. L'uncle maternel leur avait affirmé que je la connaissais. Je leur décrivais la plante antiseptique, que bien des gens cueillaient par brassées au bord des routes. Tout le monde la connaissait car elle soigne les maladies de la peau. Cependant, elle était impropre à la consommation car provoquant des coliques. Les voisins étaient aux nouvelles. Je ne voyais rien de particulier à part que Mwalimu Proba n'invitait pas les jeunes enfants à partager les repas. Que devenaient les restes ? Elle avait prôcipitamment d'omnagé dans le secteur D dans la partie Fonds d'Avance Kamenge. L'Histoire de J'aurais me (4) : L'arrestation de l'« espion du Rwanda » J'aurais me s'était fait a doses de plante sédative avaient été progressivement diminuées. En fait, J'aurais me n'avait plus suivi strictement le immuable tracé par Mwalimu Proba. De retour de la Régions, un jour, peu après dix-sept heures, au niveau du rond point de l'avenue du Peuple Murundi, à l'intersection en direction de l'Ocaf, il avait bifurqué. Il s'était retourné Carrefour des Révolutionnaires. Cet endroit, lui semblait connu. Il avait exposé son vélo, et, avait p'onné les lieux habitués. Il s'était installé avec un soupir d'aise. A l'employé venu prendre la commande, il lui avait offert un son labeur. Ensuite, il en avait commandé une autre pour lui. Il s'était assis serein dans l'attente d'une bière fra place de la bière, une jeep de la gendarmerie était arrivée. Transportés sans ménagement, J'aurais me et son vélo s' retrouvés enfermés au Commissariat, accusés d'être des « espions du Rwanda. » Ce genre de faciès n'ex Grand, solide et à l'aise ! Ce ne pouvait être qu'un mouchard. L'Histoire de J'aurais me (5) : Perdre l'usage un choc affectif. Mwalimu Proba était venue me demander d'écrire des lettres pour tenter de le faire libérer. « - J' ne fait pas de politique. Son incarcération est injustifiée. » - Rose, acri. Sur une feuille achetée pour la circonstance, j'avais compté les lignes pour éviter les ratures. Je lui avais résumé le contenu de la lettre en français. Depuis quand n'était-elle plus capable d'écrire en français ? J'étais intriguée qu'elle en revienne à mes services. Parmi les premières à être formées à Bukeye dans le centre du pays. Elle était revenue à trois ou quatre reprises. « - J'aurais me ne fait pas de politique. Son incarcération est injustifiée. » - Rose, acri. Mwalimu Proba ne se moquait pas de moi, mais, mon scepticisme était palpable. Elle avait fini par m'avouer l'origine de son trouble. Lorsque ses deux enfants étaient morts, l'un après l'autre, à cause des terribles épidémies de maladies infantiles, elle avait décidé de le français. - J'avais cru aux slogans de l'Indépendance, m'avait-elle confié. Ces slogans martelaient : « l'indépendance serait le jour le plus beau. Après l'indépendance, il n'y aurait plus de corvée, tout serait bien. Mwalimu Proba, m'étais-je exclamée avec l'incrédulité qui m'était tant reprochée. « Ne me dit pas que aurait plus de maladie ! Après cet aveu, j'avais probablement dû forcer le ton dans ma réclamation pour la libération J'aurais me. L'Histoire de J'aurais me (6) : Sauvée une seconde fois. A douze ans, Bosco, l'un des petits frères de Baud Ntidendereza (résident dans le secteur B.) de Kamenge avait bataillé à trois reprises contre la dernière compagne de son père pour récupérer un deux-pièces où vivre rassemblés avec les huit frères et sœurs. Il était venu m'avertir lettres écrites avec soin pour ma tante, n'étaient pas conformes aux normes des doléances. Ma tante me faisait confier à moitié. Elle les faisait relire. Invariablement, elle entendait dire que ces lettres n'étaient pas écrites par des gens viv dans ce pays. Mwalimu Proba était rassurée ; j'avais traduit dans l'esprit et le sens. « - J'aurais me ne fait toujours politique. Son incarcération est injuste. » « Enfin, J'aurais me avait été libéré. Malgré lui, il avait consenti à reprendre sédative. Ensuite, Mwalimu Proba avait à nouveau demandé une mutation pour J'aurais me à la REGIDESO à Kigali au Rwanda. L'Histoire de J'aurais me (7) : Epilogue au milieu des années 80. Alors que le passé me semblait très loign qu'une personne m'avait joyeusement interpellée. Je ne l'avais pas reconnue. C'était J'aurais me, le compa Proba. Il poussait de petits gloussements de plaisir. « Je suis guéri. Je suis guéri ! Nous avons été accolade bien chaleureuse, enveloppée de sa guérison. Je ne savais pas où me cacher. Sur le trottoir, devant le Pâlican, l'Oiseau rare, les passants prenaient le temps de nous dévisager. « - Ils m'ont dit que je guérirais le jour où je reconnais celui qui a écrit les lettres pour me faire libérer. » Il l'avait dit en sautant presque. J'en étais profondément étonnée. Et, il poursuivait : « - N'aies pas honte. Ta tante m'a sauvée. Je suis vivant ! » C'est vra ses esprits et sa totale liberté mais son petit rire détonnant était resté. En effet, à Kigali, les thérapeutes Hutu rwandais lui avaient indiqué, strictement, de ne plus s'approcher, ni écouter Mwalimu Proba ainsi que l'ensemble des membres la famille de cette femme. Les thérapeutes semblaient être coutumiers de ce genre de patients. Episode de la cruauté ordinaire (1) : « L'Amnistie » de 1974. Lorsque la rumeur de cette mesure « L'Amnistie » s'était propagée, au milieu de l'été 1974, Valère, Honorata et moi, nous nous étions précipités à l'annoncer au locataire secteur D. De surcroît, nous avons exigé son départ. Le lendemain, la famille des exilés Tutsi rwandais d'omnagait avec une partie de notre mobilier. Notre initiative avait revigoré ma mère. Certains employés des chantiers parallèles, rescapés des rafles, étaient venus m'aider à nettoyer et à faire le décompte des affaires. Il flottait comme un petit air d' autour de nous. Discrètement, maman avait fait déplacer ses effets personnels. Les voisins étaient venus demander la date de notre déménagement. Nous étions restés tranquillement au Campement du secteur C en attente de son signe. (à) Ma mère m'avait vu arriver toute souriante. Elle m'avait demandé où j'allais. Je venais voir comment serait disposition de l'habitation. Elle s'était retenue de rire à gorge déployée. Comme je la fixais d'incompréhension rattrapée. Elle m'avait dit : « - Tu constates par toi-même que les anciens locataires, sont partis avec une partie mobilier. En attendant que j'en rachète dans quelques semaines, tu resteras au Campement pour surveiller tes frères et sœurs. » J'acceptais. Par contre, mes pensées étaient brouillées par une forte pointe de désapprobation. Cette

de me répondre m'aurait paru bizarre. Episode de la cruauté ordinaire (2) : Spolier et accuser autrui. Les semaines avaient passé sans que ma mère ne fasse signe d'être rejointe. Les premières accusations m'étaient tombées l'improviste. Sur un ton de profond reproche, les voisins critiquaient ma supposée attitude. A leur étonnement sur l'absence des enfants ses côtés, ma mère avait répondu implorante, encore, sous le choc de l'affront. « - enfants se sont séparés de moi parce que nous ne sommes pas de la même race ! » [7] C'était impossible et impossible qu'elle ait dit une pareille énormité ! avais - je alors pensé. C'était elle qui m'aurait demandé de rester au Campement ! Pourtant, l'indignation des voisins sonnait comme un sérieux reproche aux allures de répulsion. C'était beaucoup plus qu'un simple colportage de ragots. Parfois, les voisins pouvaient se laisser aller à des commentaires désobligeants ou à des inventions fantaisistes. J'interrogeais Valère et Honorata à ce sujet. Quelle n'aurait pas été la désagréable surprise ! Nous nous rendions compte, qu'à chacun d'entre nous, elle nous avait trouvé une raison pour rester au Campement. Nous étions stupéfaits de son habileté. Surtout, nous étions malheureux de réaliser qu'elle voulait plus vivre à nos côtés. Cependant, fallait-il nous accuser gratuitement ? Elle aurait pu nous le dire. Episode de la cruauté ordinaire (3) : Le supplice de la rumeur. Comme si cette souffrance due au rejet de notre mère ne suffisait pas, voilà, que le quartier bruissait à nouveau de rumeurs. Je n'avais pas prêté attention aux propos répandus. Des gens retour (soit disant) du Rwanda, déclaraient à qui mieux-mieux que notre père était vivant. Les gens racontaient ce qui leur passait par la tête pour s'occuper. C'était un passe-temps favori pour certains et, pour d'autres, une vraie source de plaisir. Mais, cette rumeur persistait. On avait convaincu Honorata et Valère que nous devions nous rendre au Rwanda pour le rencontrer. J'avais étonné de son sérieux avec lequel ils projetaient ce voyage. Je leur avais rappelé qu'un père était vivant, il nous aurait écrit. Nous connaissions tous sa signature. Je les avais persuadés que les derniers instants qu'il avait eus à vivre, notre père avait fortement pensé à nous. - Il est à la prison de Mpimba, assurais-je. C'est là qu'il faudrait chercher. Quant à celui qui répandait ce genre d'histoires, c'était un guignol comme le quartier beaucoup. Un verre dans le nez, il se mettait à parler anglais. Il s'agissait de quelqu'un qui, pour faire rire les autres et combler le vide laissé par les disparus, jouait au jeu : « Je suis Bâttiseur. Et toi, quel est ton projet ? » à l'égard de cette partie des faits était claire. Mais, l'intention du déclencheur de rumeur, n'était pas pour me réjouir. Un homme de la connaissance de ma mère s'était étonné de notre manque d'empressement pour nous rendre au Rwanda. Ma mère avait répondu dans un sourire. - Mais, vous les considérez comme bêtes. Ils ne sont que perdus. Ils ne sont pas partis à cause de la signature. Leur père avait une signature. Vous l'avez oublié, pas eux. Une sensation proche de la douleur me gagnait quand ma mère parlait de nous en notre présence de façon impersonnelle et détachée, comme si nous lui étions étrangers. Ce n'était pas normal. à à à Episode de la cruauté ordinaire (4) : Condamnation à l'ignorance. Valère B. Ntwenga, terminait avec succès l'école primaire Stella Matutina. Maman avait confié son bulletin à une de ses parentes pour lui trouver une place à l'école secondaire. Après trois mois, la personne avait ramené le bulletin avec un commentaire suivant : « J'ai fait le tour de toutes les écoles secondaires de la ville, aucun chef d'établissement de ce bulletin. » Ce n'était même pas la peine de douter des propos ni de s'indigner sur le refus d'être tourné. Nous ne le comprenions plus tout. Rendre ce service relevait, pour lui, du geste à ne jamais esquiver. Le réseau d'entraide avait passé le tuyau pour s'inscrire à l'école primaire de la paroisse Sainte Famille de Kinama dans le quartier populaire Nord de la ville de Bujumbura. Au bout de cette deuxième sixième, Valère avait aussi le Concours national. Alors, les tracasseries officielles étaient survenues pour décourager la scolarisation. C'étaient les mesures dites de « l'Orientation ». D'ordinaire, l'accès à l'école secondaire de chaque élève se faisait en fonction de la mère. C'était de quel côté encore ? Entre les différentes incarcérations, il avait eu juste le temps de nous emmener, le même jour, saluer et marquer sa gratitude envers son père de naissance et son père à l'éducation moderne », le curé de la paroisse de Buraniro, à qui il devait son inscription à l'école primaire de Mugeru. Les mesures d'orientation avaient décidé que Valère se ferait inscrire à Musema dans la province de Kayanza. Cette inscription à l'intérieur du territoire entraînait, en plus, des différents frais d'éléments pour les fournitures scolaires, ceux du transport. Maman avait travaillé les pieds. Cependant, nous étions parvenus à rassembler toutes les fournitures exigées. Après, deux trimestres de routine scolaire, les malveillants avaient trouvé que nous nous adaptions un peu trop facilement aux obstacles. Ils avaient demandé aux locataires de ne plus payer le loyer qui couvrait les frais de transports. Ainsi, au dernier trimestre de l'année scolaire 1974-1975, le montant d'un seul ticket était disponible. J'avais convaincu Valère de me cacher. Lui, pouvait attendre quelques jours, le temps que les locataires reviennent sur leur décision. Renvoyé six semaines en début d'année, je ne voulais pas prendre le risque d'une absence à nouveau. C'étaient les derniers mois de l'école secondaire, les Humanités secondaires (équivalent du Bac français). La scolarité de Valère s'était arrêtée dans ces circonstances. Il n'avait pas la somme nécessaire pour payer son transport jusqu'à Musema. Episode de la cruauté ordinaire (5) : Médiation familiale et application d'une condamnation Plus tard, alerté par les voisins et les autres personnes concernées par notre sort, François Shishikaye, le chef de zone était venu trancher sur ce cas de violence passive. Il avait approuvé le comportement de maman (ainsi que celui d'autres femmes) de profiter du huis clos familial pour maltraiter les enfants en l'absence du chef de famille. [8] Cette approbation m'aurait un peu rassurée sur la perception à avoir sur la série de choses étranges autour de nous. Enfin, François Shishikaye avait fixé le montant et la manière de percevoir les loyers dont j'étais exclue d'office. [9] Par ces quelques consignes, j'étais condamnée à la pauvreté. Pâripâties dans le cercle des connaissances et des voisins d'infortune. Episode de la cruauté ordinaire (6) : Spoliation et assujettissement : le cas de Simon Mumpaye C'était comme pour la voiture de Simon Mumpaye, le propriétaire locataire de la maison principale de notre Campement du secteur C n°29. [10] Les voisins étaient venus attirer mon attention sur notre surveillance désormais inutile. Les cambrioleurs avaient débranché du moteur les pièces importantes. « - Dans cette parcelle, il ne reste plus personne. Que des femmes et des enfants ! » à C'était un constat que je recevais avec beaucoup d'amertume. Le fils de Simon Mumpaye avait récupéré la carcasse. En échange, d'être chappé aux rafles, il s'était retrouvé à travailler comme à un secret [11] à. Cette voiture récupérée à chantage et le prix de la liberté. Episode de la cruauté ordinaire (7) : Banalisation de la cruauté : le cas des Parents de

M. Pattern.[12] Une partie de sa parenté vivait dans le quartier de l'OCAF. Cette famille d'explorait dj la disparition de plusieurs de ses membres en octobre 1965. Au cours de ces mois d'arrestations, (de mai et juin 1972 de façon intensive et moyennement tout au long de l'année 1973), les gens disparaissaient sans bruit. Pour beaucoup, le danger n'était pas palpable. Le lien n'était pas fait sur l'identité commune des anciennes et futures victimes. Aucune animosité n'était perceptible de la part des voisins directs. Pourtant, le drame viendra de ce côté. L'une des voisines de cette famille avait pour amant, un militaire. La voisine avait confié à ce dernier avoir entendu plusieurs gens mal en point cause du nombre de morts de plus en plus élevé. Elle n'avait jamais vu de corps sans vie. Le militaire, lui avait juste demandé si elle connaissait un Hutu dans les parages. « Oui. Le voisin. » Ce voisin, c'était un neveu ou un cousin de Pattern. Il dormait à côté d'elle, et c'était fini pour lui. [13] Après ce meurtre, le reste de la famille avait quitté le quartier de l'OCAF la précipitation. Episode de la cruauté ordinaire (8) : Condamnation à la pauvreté et spoliations : le cas de M. Paul Nzomwita Je ne me souviens pas des circonstances de son arrestation entre mai et juin 1972. Le Capitaine [14], commandant du camp militaire de Katumba en 1972 était son beau-fils. Il semble que ce lien de famille, à lui seul, justifiait être aux arrêts. Le Capitaine avait été victime comme plusieurs autres officiers et hommes de troupe de l'exclusion méthodique et sanglante des personnes d'origine Hutu de l'armée burundaise. Paul Nzomwita, retenu par la Force publique des années soixante, était sorti de prison après plusieurs semaines d'incarcération. En juillet 1972, j'ai accompagné sa fille Godelieve à la prison de Mpimba lui porter le panier de nourriture. C'était pour moi l'occasion de chercher quelques nouvelles concernant mon père. Une fois sa liberté retrouvée, il s'était investi dans la livraison des vivres dans la plupart des internats scolaires de la ville de Bujumbura et la distribution de la bière Primus dans le quartier de Kamenge. L'activité économique avait très bien marché et son fils, en rupture de colle, était venu lui succéder dans son travail. Paul Nzomwita s'en était sorti de manière éclatante. Aussitôt, à « on » avait fait miroiter à son fils une fortune plus grande à l'étranger, au Zaïre par exemple. Le capital à investir correspondait à tout l'argent liquide en sa possession. Paul Nzomwita, s'était retrouvé à vivre au ralenti. « L'Amnistie » de 1974 (Bis) : Effacement des traces de leur existence et leur «uvre : le cas de Pierre-Claver Nuwinkware Cette mesure « d'Amnistie », répandue de bouche à oreille dans le quartier, avait permis la restitution partielle des biens des disparus. La famille de Pierre-Claver Nuwinkware [15] avait récupéré une partie de leurs biens dans des conditions qui me sont inconnues. Cependant, « Quelqu'un » avait fait le tri des nombreux papiers laissés par l'ancien ministre de la justice. Parmi le tas de papiers figurait une brochure [16] dactylographiée relatant les circonstances de l'assassinat du Premier ministre Pierre Ngendandumwe le 15 janvier 1965. Ce « quelqu'un » de la connaissance de sa mère avait poussé le deuxième fils de Pierre-Claver Nuwinkware (le grand) à le vendre. N'avait-il pas faim ? Plusieurs personnes du quartier l'avaient dissuadé de détruire le travail de son père. Vu l'importance du contenu, ils s'étaient obligés à le parcourir avant son atterrissage dans les mains de la vendeuse de beignets contre une somme d'or. Condamnation à l'ignorance (Bis) Octobre 1975. Un matin, Jimmy, de Kanyosha (province Bujumbura Rural), inscrit à l'école secondaire des techniques administratives (E.S.T.A.), avait été sorti de sa classe par le directeur de l'établissement. A sa grande surprise, ce dernier lui avait demandé avec insistance de ne plus revenir dans l'établissement. Il n'en avait pas le droit. Son inscription avait été une erreur monumentale. Avant de rentrer chez lui, Jimmy était passé au Campement partageant ce moment de profonde détresse. Etc. Ainsi, à chaque moment propice, la condamnation du 8 mai 1972 s'est appliquée ouvertement sans susciter de protestation solide. Montpellier, le 8 mai 2010. Rose Ntwenga. [1]- Message de « Victoire sur les rebelles » lu par le président de la République Michel Micombero, le 8 mai 1972, sur les ondes de la Voix de la Révolution (la radio nationale). - Condamnation des familles survivantes au génocide de 1972 à l'ignorance, à la quarantaine sociale, à être considérées auprès de quiconque leur porte intérêt ou marque de respect. L'objectif de ces consignes poursuivies sans relâche pousse les cellules familiales à se diluer. L'objectif recherché est de dissuader les survivants et leurs familles d'entreprendre toute forme d'appel ou de revendication en rapport avec le génocide. Cette condamnation a, aussi, autorisé de torpiller d'une manière ou d'une autre toutes les initiatives entreprises par les familles survivantes. - Naho mwasigaye mutahonye : « Ntaco muzomara, ntacomuzokwimarira, ntacomuzoronka, ntacomuzoturonkana, ntacomuzoshikako ! » Nuwo wafashije azokugaya, n'umwana wavyaye azoguhinduka. » - Un groupe de personnes a été le moins direct (ou mis au courant) de tous les actes commis à la prison de Mpimba dès les premières arrestations du 30 avril 1972. Elles ont d'abord relationnelles par la suite avec la mission de raconter aux familles l'atmosphère horrible des derniers instants des différentes victimes. Dans un premier temps, cette apparente magnanimité avait pour but de faciliter les spoliations dans un climat serein. Dans un deuxième temps, des pressions/agressions étaient utilisées pour effacer toute trace de la victime et ainsi dissuader toute revendication de la part de sa famille, des ayants-droits et du système d'entraide. [2] Chronologies du site AGNEWS BURUNDI depuis 1961. [3] A compléter par la famille de Morisho (si nécessaire). Des années après, Mama Anipha avait eu à reconnaître que les difficultés endurées cause de notre présence chez elle, ne provenaient pas de nous. (à l'encontre, après notre départ, ses enfants avaient changé d'attitude à notre contact. Ils s'étaient mis à protester vigilement pour un oui ou pour un non et à obtenir gain de cause. J'ai du adapter, avait-elle constaté. [4] Nous vivions entassés dans l'une des annexes du Campement, sur décision de notre mère. [5] Oncle (ou un autre membre de la famille de ma mère Marcelline Ndikumana, du côté maternel), fait partie des Tutsi dont la particularité est d'être soigneurs de bétail. Ils utilisent une variété de cannabis sauvage pour soigner certaines maladies du bétail (exclusivité certaines races de vaches) ou pour lui faire parcourir de longues distances en cas de vol, transhumance, etc. Dans d'autres civilisations ou d'autres contrées arides, les éleveurs procèdent de façon semblable à ce que j'ai mentionné. A compléter par « Archives de la Tradition Orale. Comment se définissent et se racontent les Tutsi par eux-mêmes » par Kajugiro Musinga en 1967. (Et les observations complémentaires d'autres personnes) Du côté des Hutu, certains sont éleveurs aussi, de quelques races de vaches (différentes de celles des Tutsi) et d'autres bêtes, reconnaissables aux noms que certains hommes portent. Citons, Yabigabo, Gashaza, Ruvuzo, Nuwinkware, Mamera etc. Des noms comme Kibwa ou

Kabwa désignent des oppositaires de « Dresseurs », certains à chercher du côté des propriétaires du chien Piri- (résident à l'États dans les années 60). Quelques uns portent encore (peut-être) le nom de l'Oiseau Totem du clan Abahanza. A compléter. [6] Au Burundi, la pharmacopée traditionnelle a atteint un niveau expert de connaissance et de maîtrise des substances extraites des ressources naturelles locales, notamment celles des végétaux. Autant certaines personnes ont eu une philosophie de l'alimentation et de l'entretien de la santé par les plantes exclusivement, autant d'autres ont détourné ces pratiques à des fins de spoliation ou de destruction. La Commission Vérité devra se pencher sur certains cas d'administration abusive de ces médicaments. [7] Ethnie (c'est plus approprié)-Balinkatala kwa juu atu kabila moja.[8] « Mwa bagore, murarirye abana mu nzu. » [9] Après le génocide de mai et juin 1972, je dois mon équilibre émotionnel et la réussite de ma scolarité à tout un réseau d'entraide et de solidarité. Dans le désordre, la gratitude s'adresse à notre voisinage direct, la vendeuse (Muvira) de beignets qui avait demandé à un enseignant congolais de me payer le ticket aller pour le Lycée, la mère et le père de Biromo, Anna, la fille du Cuisinier du Mwami Mwambutsa IV, qui a demandé à son grand frère Joseph, de payer plusieurs tickets de bus pour se rendre au Lycée d'Ijenda. A l'infirmier (congolais muluba), qui m'a délivré des attestations médicales de complaisance pour des retards au Lycée. Bien sûr, aux insouffisants « Gardiens de la Mémoire » et « Invisibles » qui ont tenu pendant des volontés des derniers instants des Bâtisseurs à la prison de Mpimba en mai 1972.[10] A compléter par les autres oppositaires. Son nom en premier. Simon Mumpaye est originaire de la province de Bujumbura Rural. Puis, les textes formulés pour enclencher son arrestation, les tractations pour protéger sa famille et les conditions d'accapement de ses biens. [11] Indicateur (de l'administration). Il devait rapporter à la demande les faits et gestes d'autrui.[12] Le père de Goretti Nduwimana, ministre des Affaires sociales en l'an 2003.[13] A compléter par sa famille et les autres oppositaires.[14] Son nom. A compléter par ses enfants, sa famille et les autres oppositaires qui m'ont confié ses derniers instants avant son arrestation suivie de son exécution. Le poste militaire de Katumba se trouve à quelques mètres de la frontière naturelle et officielle entre le Burundi et le Zaïre (actuelle R.D. Congo). Des passeurs lui ont proposé leur savoir faire pour atteindre la frontière par les sentiers détournés. Juste quelques pas, et il est dans un autre pays! Il avait dit : « J'ai compris ce qui se passe. Mais, je suis, en premier, un militaire. Je ne me sens pas endosser dans ces circonstances, le statut de déserteur. Quoi qu'il se passe, la hiérarchie me retrouverait avec des arguments! » [15] Ministre des différents gouvernements du Royaume du Burundi de 1961 à 1966. De la Justice le 18 septembre 1961 ; De la Justice en Octobre 1961. Des Affaires sociales le 18 juin 1963 ; Des Affaires sociales le 10 avril 1964 ; De la Justice le 15 janvier 1965 ; De la Justice et de la Santé le 16 janvier 1966 ; Cfr : Burundi 1965 : La première crise ethnique. Genèse et contexte géopolitique. Par Augustin Mariro. [16] A côté de brochures de recueil sur la Tradition orale, Zacharie Ntiriyica, ministre des Travaux Publics, le 18 juin 1963, avait aussi écrit sur les circonstances de l'assassinat du Premier ministre Pierre Ngendandumwe le 15 janvier 1965 (à) à D'autres brochures dactylographiées (de divers auteurs) ont circulé à sous le manteau », notamment, une, sur la description du comportement des Ives au Collège du Saint-Esprit en mai et juin 1972.